

5

Déclaration du Représentant Permanent du Canada
auprès des Nations Unies, Son Excellence Monsieur
Paul Tremblay, prononcée le mardi 30 décembre 1965
à la Cinquième Commission.

----- 20
11 12 13 14 15
53-11

Monsieur le Président,

Ma Délégation a écouté avec
beaucoup d'intérêt le distingué Représentant permanent
de la France qui vient d'annoncer certaines modifications
au texte du projet de résolution et qui sont maintenant
incorporées dans le document *A/C.5/L.843/Rev.1.*
Ces modifications, croyons-nous, répondent aux désirs de
la majorité des membres de cette Commission et, pour notre
part, nous avons l'intention de voter en faveur de ce projet
dans sa forme actuelle.

En accueillant avec sympathie
l'initiative de la France, lors de notre intervention du
27 octobre dernier au cours du débat général sur les
prévisions budgétaires de 1966, ma Délégation avait souligné
l'importance d'entreprendre une étude d'ensemble des
pratiques administratives et budgétaires de l'ONU. Nous
avons aussi exprimé l'espoir que le mandat du Comité ad hoc
que l'on envisageait alors d'établir serait suffisamment
souple pour lui permettre d'aborder l'étude des problèmes
complexes que soulève cette question et qui d'ailleurs

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E

3 5036 01031853 6